

2003/1

A N N E E 2004

REPUBLIQUE DU SENEGAL
ASSEMBLEE NATIONALE

==

Xème LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2003

==

COMPTE RENDU IN EXTENSO

SEANCE DU MARDI 02 DECEMBRE 2003

SOMMAIRE

	Pages
I – Ministère de la Justice-----	2
1 – Membres du Gouvernement présents-----	2
2 – Ouverture de la séance-----	2
3 – Discussion générale-----	8
4 – Suspension de la séance-----	37
II – <u>Ministère de l'Energie et des Mines</u> -----	38
1- Membres du Gouvernement présents-----	38
2- Reprise de la séance-----	38
3- Discussion générale-----	46
4- Suspension de la séance-----	100
III – <u>Ministère de l'Entrepreneuriat féminin</u> -----	100
1 - Membres du Gouvernement présents-----	100
2 - Reprise de la séance-----	101
3 - Discussion générale-----	106
4 - Fin de la séance-----	117

Secrétaires élus :

M. Serigne Fallou Mbacké
Mme Ndèye Fatma NIANG

Présidence de :

M. Pape DIOP, Président
M. Abdoulaye FAYE, 2^{ème} Vice-Président

SEANCE PLENIERE DU MARDI 02 DECEMBRE 2003

(la séance est ouverte à 09 h 00)

I - MINISTERE DE LA JUSTICE

- 1 -

Membres du Gouvernement présents

Sont au banc du Gouvernement :

- Monsieur Serigne DIOP, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- Monsieur Bakar DIA, Ministre des Relations avec les Institutions parlementaires nationales, régionales et de l'Union africaine ;
- Monsieur Cheikh Hadjibou SOUMARE, Ministre délégué auprès de Monsieurle Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

-2-

Ouverture de la séance

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs la séance est ouverte

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget 2004 du ministère de la Justice.

La parole est à Madame Haoua Dia THIAM, Rapporteur Général de la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique.

MADAME LE RAPPORTEUR GENERAL

Je vous remercie, Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes Chers Collègues,

Le projet de budget 2004, du Ministère de la Justice, est arrêté à la somme de 8.265.539.000 F, contre 7.682.413.000 F pour la gestion en cours, soit une

augmentation de 583.126.000 F en valeur absolue et de 7,59 % en valeur relative.

Ce projet de budget se présente comme suit :

Titre 2 – DEPENSES DE PERSONNEL

Les crédits s'élèvent à la somme de 5.564.330.000 F, contre 5.316.591.000 F, pour la gestion en cours, soit une augmentation de 247.739.000 F, en valeur absolue et 4,66% en valeur relative.

Titre 3 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions inscrites à ce titre s'élèvent à la somme de 2.599.709.000 frs cfa, contre 2.284.322.000 F, pour la gestion en cours, soit un accroissement de 315.387.000 frs cfa en valeur absolue et de 13,81% en valeur relative.

Cette hausse découle de la dotation de mesures nouvelles au profit des juridictions, de l'Education surveillée, de l'Administration pénitentiaire et de l'Administration centrale.

Titre 4 – DEPENSES DE TRANSFERT

Elles s'élèvent à la somme de 101.500.000 F contre 81.500.000 F pour la gestion en cours, soit une hausse en valeur absolue de 20.000.000 frs cfa et 24,54% en valeur relative.

Cette hausse représente les mesures nouvelles allouées au titre des bourses et allocations scolaires.

Votre Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique a entendu le rapport fait au nom de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains, après s'être jointe aux félicitations et aux encouragements formulés auparavant à l'endroit du Ministre et de ses collaborateurs par Monsieur le Président de la Commission. Puis, vos commissaires ont posé des questions qui ont porté essentiellement sur les points suivants :

- Le vol de bétail

Vos commissaires se sont réjouis de la naissance du Réseau des Parlementaires pour la lutte contre le vol de bétail et la protection des ressources animales. Ils espèrent que ce réseau s'impliquera, de manière harmonieuse et efficace, dans tous les dispositifs mis en place pour enrayer ce fléau. Ils se sont posés aussi des questions sur la faiblesse des sanctions et ont plaidé pour un renforcement de la répression.

- Les maisons d'arrêt et de correction

Vos commissaires ont demandé au Ministre si des peines alternatives à l'incarcération existaient dans notre législation et se sont interrogés sur les conditions de détention et les capacités d'accueil de ces maisons.

Le problème de la maison d'arrêt de Rufisque, qui doit être délocalisée car vétuste et ayant un mur mitoyen avec une école, a été aussi évoqué.

- Les maisons de justice

Les intervenants ont demandé au Ministre si cette expérience sera étendue à l'ensemble du territoire ou si elle était destinée à Dakar seulement.

- Les tribunaux départementaux

Vos commissaires ont souligné l'insuffisance des moyens mis à la disposition de ces tribunaux d'une manière générale, et pour certains d'entre eux situés dans des régions éloignées, l'insuffisance du parc automobile et sa non-adaptation aux terrains, surtout pour les tournées liées aux audiences foraines.

Les débats ont aussi porté sur la **durée des procédures judiciaires** et sur la **célérité de l'exécution des actes de justice**.

Vos commissaires ont aussi débattu de la **situation administrative et matérielle des greffiers et des personnels de l'administration pénitentiaire**.

- Le licenciement d'une partie du personnel de l'hôtel Savana

Un commissaire a souligné la difficulté de l'exécution de la décision de justice relative à cette affaire et les conséquences sociales dramatiques consécutives à ce problème.

Pour terminer, vos commissaires ont fustigé le comportement parfois irresponsable d'une certaine presse.

Suite à ces réflexions de vos commissaires, le Président de la Commission a donné la parole au Ministre.

Après avoir confondu dans ses prières et remerciements l'ensemble des commissaires, le Ministre a apporté les réponses suivantes :

- Le vol de bétail

Le Ministre dira que le vol de bétail est un problème important, car au-delà du préjudice causé au propriétaire du bétail, de temps en temps ces conflits dépassent les premiers intéressés, c'est-à-dire le voleur et le propriétaire du bétail. Le Ministre prône donc une politique sévère de répression. Chaque fois, a-t-il souligné, qu'un comportement anormal, suite à une décision de justice, lui est signalé dans une localité, son Ministère a immédiatement réagi, notamment par rapport aux voies de recours disponibles. Le Ministre a en outre suggéré aux députés de se rapprocher de la Commission Nationale de Réforme du Code Pénal et du Code de Procédure Pénal afin de proposer les réformes souhaitées.

Sur cette question, le Ministre dira qu'il faut toute une politique pour lutter contre le vol de bétail.

- Les maisons d'arrêt et de correction

Le Ministre conviendra avec vos commissaires que seules de très rares maisons d'arrêt répondent approximativement aux normes de détention, car la plupart d'entre elles n'étaient pas conçues au départ pour être des prisons. C'est pourquoi, en plus des efforts engagés pour la construction de palais de justice, le Gouvernement va lancer un programme de construction de prisons. Mais le Ministre soulignera les difficultés rencontrées pour trouver des financements par la coopération pour construire des palais de justice, à fortiori pour la construction de prisons. Il faudra, du temps dira-t-il, pour mettre toutes les maisons d'arrêt aux normes, mais en attendant, tout un ensemble de politiques

est mis en œuvre pour réduire la population carcérale. Le Ministre dira avoir reçu des instructions fermes pour qu'en 2004 la GRANDE PRISON dans la Région de Dakar soit au moins mise en chantier. Le Ministre remerciera le Ministère chargé du Budget des efforts consentis pour la réhabilitation des maisons d'arrêt qui existent actuellement.

Il confirmera l'existence, dans nos textes, de peines alternatives à l'incarcération, mais, leur mise en œuvre n'est pas facile, fera-t-il remarquer.

- **Les maisons de justice**

Le Ministre indiquera que l'expérience commencée à Dakar sera étendue sur l'ensemble du territoire. Ces maisons auront pour but de désengorger le rôle des tribunaux, de réduire la surpopulation carcérale et d'éviter les fractures sociales, grâce à la justice de proximité.

- **Les tribunaux départementaux**

Le Ministre est en accord avec les commissaires pour constater le manque de moyens des tribunaux départementaux. Mais le programme de construction de juridictions, la réhabilitation des locaux existant, la mise en place de la chaîne pénale, tout cela, soulignera le Ministre, devra contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de l'efficacité de la justice.

Concernant les audiences foraines dans certaines régions, l'acquisition éventuelle d'un lot de véhicules pour ces tournées est à l'étude.

Le Ministre dira que la lenteur des procédures s'explique par le nombre insuffisant de magistrats et par le nombre de dossiers à traiter.

Le Ministre pense que le recrutement de soixante sept (67) nouveaux magistrats et la multiplication, dans le futur, des cabinets d'instruction aideront à atténuer ces problèmes. Quant à la lenteur dans la délivrance des actes, le Ministre dira que l'informatisation des greffes devra résoudre ce problème.

La situation administrative et matérielle des greffes et des personnels de l'administration pénitentiaire

Le Ministre a insisté sur la nécessité d'un réarmement moral de ce personnel. C'est pour cette raison que des pistes de réflexion sont ouvertes pour instaurer la considération qu'exigent la qualité et la particularité du travail que fait ce personnel. Concernant ces pistes, on peut noter :

- la création d'un cycle de formation ;
- l'élévation du niveau de recrutement pour que ce corps puisse accéder à la hiérarchie A de l'Administration ;
- l'organisation de séminaires ;
- et surtout, par la coopération, l'envoi en stage dans des structures de formation pénitentiaire dans des pays comme la France.

Toujours dans le but d'améliorer les conditions de travail de ce personnel, le Ministre affirme que l'indemnité de participation à la judicature est octroyée au personnel administratif de justice et qu'en 2004, le problème des indemnités de logement des gardiens de prison sera résolu.

Le Ministre a salué, toujours dans le sens de l'amélioration des conditions de détention, la décision prise par les autorités de déplaçonner le budget d'entretien des détenus.

Concernant le personnel licencié de l'hôtel Savana, le Ministre a expliqué la difficulté de l'exécution des décisions de justice. Mais, dira-t-il, avec la fin de la procédure judiciaire et l'implication de la SAPCO dans ce dossier, des solutions devraient être trouvées pour ce personnel, et dans le règlement global de l'affaire Savana, le sort de ces travailleurs sera pris en compte.

Pour conclure, le Ministre a voulu partager avec vos commissaires quelques réflexions.

C'est ainsi qu'il dira que le Gouvernement s'engage à ne pas remettre en cause l'indépendance de la magistrature et qu'il n'interviendra jamais au niveau des juges d'instruction. Le Ministre a rappelé, avec insistance, les liens de hiérarchie

qui existent, et ceci dans tous les pays du monde, entre le Ministère de la Justice et les magistrats du Parquet.

Pour terminer, il a appelé tout le monde à la défense de nos institutions, par une plus grande responsabilité dans les actes, les paroles et les attitudes.

Satisfaits des réponses apportées par le Ministre à leurs préoccupations, vos commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget pour la gestion 2004 du Ministère de la Justice et vous demandent d'en faire autant, s'il n'appelle de votre part, aucune objection majeure.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Madame le Rapporteur,
Monsieur le Ministre avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

MONSIEUR LE MINISTRE

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je n'ai aucune observation à faire.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Monsieur le Ministre de la Justice.
Mes chers collègues avez-vous des observations à faire sur le rapport ? Il n'y en a pas.

-3-

Discussion Générale

La discussion générale est ouverte.
Quels sont ceux qui veulent intervenir ?
Nous allons procéder à la lecture de la liste.

Biram NGOM
Abdoulaye BABOU
Abdoulaye DRAME
Coumba Marie Louise NIANG
Ousseynou MBOW
Mamadou NDIAYE
Khady DIEDHIOU
Thimotee BOISSY

Modou DIOP
Assane FALL
Mamadou DIAKHATE
Lamine SECK
Astou Kane SALL
Fatou Youssof AIDARA
Fatou KAIRE
Aminata SARRE
Ibrahima EZAN
Abdoulaye BA
Doudou WADE
Daour Niang NDIAYE
Aminata FAYE DIENE

La liste est close.

La parole est au collègue Biram NGOM

MONSIEUR BIRAM NGOM

Merci, Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,
Monsieur le Ministre
(Intervention en Wolof)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je vous remercie, la parole est à notre collègue Abdoulaye BABOU.

MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, les sénégalais sont convaincus que vous gérez un département extrêmement important et sensible, mais présentement, la République se pose des problèmes parce que beaucoup de choses se passent dans votre département.

Vous avez dit à la page 36 du rapport que vous vous engagerez à respecter l'indépendance de la magistrature. Sous forme de style télégraphique, je pose des questions très simples sur lesquelles je souhaite avoir des réponses précises.

Monsieur le Ministre, partagez-vous les propos du Président de la République qui a dit, à propos de l'affaire du joola classée sans suite au niveau pénal, que cette affaire peut être toujours reprise au plan pénal pour non assistance à personne en danger ? Qu'entendez-vous faire ? Parce que vous avez dit à tout le monde que vous releviez de la présidence de la République au titre du parquet, et les poursuites sont introduites par le parquet.

Monsieur le Ministre, pensez-vous que l'indépendance de la Magistrature est compatible avec la lettre que vous avez adressée à la presse sous forme de communiqué dans l'affaire Talla SYLLA, en faisant même des insinuations sur l'état mental de ce Monsieur ?

Autre question Monsieur le Ministre, des plaintes sont déposées contre vous, d'après la presse. Vous nous les confirmerez, parce que vous en avez tous les moyens. En tout cas dans les rapports, on parle d'une certaine presse, ce sur quoi d'ailleurs nous, on n'est pas d'accord. Nous pensons que la presse est un maillon essentiel dans une démocratie, elle fait son travail et nous rend compte. Nous sommes contents, en tout cas nous, de notre côté, de ce qui se passe.

Pour revenir sur cette affaire donc, la famille de feu Boubacar SALL aurait déposé au moins une plainte contre vous ; vous savez très bien que le parquet est sous vos ordres. Allez-vous gêner vos subordonnés pour l'instruction de l'affaire ? N'allez-vous pas démissionner, ce qui est mieux dans une démocratie, pour attendre au moins la fin de cette affaire ? Nous pensons que c'est cela qui sied à une bonne démocratie et quand vous serez absout de toute poursuite, vous reviendrez, et ce serait tout à votre honneur, comme l'a fait votre collègue Mamadou SECK.

Enfin, dans le journal « Le quotidien » ce matin, on vous cite personnellement et vous l'avez vu et lu avant de venir. « C'est Serigne DIOP qui aurait été envoyé pour une mission déterminée » La représentation nationale a le droit de se poser des questions sans aucun préjudice de parti pris ou de ceci ou de cela. Nous voulons être édifiés et nous pensons que c'est l'occasion opportune pour nous édifier sur l'ensemble de ces affaires.

Ceci étant précisé, il me revient de parler tout simplement de deux domaines qui sont importants, Monsieur le Ministre. Tout le monde a constaté dans notre pays, que le viol et la pédophilie sont deux délits qui ont pris des proportions extrêmement inquiétantes et à tous les niveaux. La pédophilie le viol au niveau des centres touristiques, dans les écoles, dans la rue, c'est quelque chose qui est devenu récurrent et tout le monde se pose des questions. L'arsenal judiciaire existe, le problème se situe à deux niveaux :

la poursuite des délinquants (cela est du ressort de votre collègue de l'intérieur) mais la répression, je prends l'exemple de la France du temps du Président Valérie Giscard d'ESTAING, je crois même si je ne m'abuse que c'est l'incrimination qui est toujours valable. Certaines formes de viol sont aujourd'hui criminalisées ; cela veut dire que ce délit est devenu crime et maintenant c'est réglé au niveau de la Cour d'Assises. Mais quelles sont les solutions que vous entendez prendre très rapidement pour criminaliser aussi bien le viol que la pédophilie ? Je sais qu'à l'état actuel de notre droit, nous y travaillons depuis, c'est notre métier, pour ce qui est des peines, il y a eu un renforcement, ça je suis d'accord avec vous mais est-ce que ces peines sont dissuasives ? Vous êtes d'accord avec moi pour constater que nonobstant les mesures prises, ça continue. Il faut donc continuer la politique répressive. Criminaliser le viol, criminaliser la pédophilie parce qu'aujourd'hui l'inquiétude est à tous les niveaux, Monsieur le Ministre vous le constatez. Ce sont ces quelques questions que je voudrais vous poser à charge de revenir si je ne suis pas satisfait comme d'habitude.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Abdoulaye DRAME.

MONSIEUR ABDOULAYE DRAME

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président (ouolof)

(Intervention en Wolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon Cher Collègue.

La parole est à notre Collègue Coumba Marie-Louise NIANG.

MADAME COUMBA MARIE LOUISE NIANG

(intervention en ouoloff)

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Ousseynou MBOW

MONSIEUR OUSSEYNOU MBOW

(intervention en ouoloff)

Monsieur le Ministre, loin de moi l'idée de faire de la morale, mais je crois qu'un climat apaisé au niveau de cette assemblée ne fera de mal à personne. Les cousinages entre partis, immanquablement (perte d'informations). Vous êtes de la majorité, nous sommes de l'opposition. Nous jouons un rôle de gendarme pour voir tout ce qui ne va pas. On ne peut pas faire autrement. Vous aussi, votre rôle est de défendre ce que vous faites, on peut le faire dans un cadre de cousinage entre partis ,

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue MAMADOU NDIAYE.

MONSIEUR MAMADOU NDIAYE

(Intervention en ouolof.)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue KHADY DIEDHIOU

MADAME KHADY DIEDHIOU

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Honorables Députés,

Monsieur le Ministre, sans vraiment rien vous apprendre, en tant que spécialiste du droit, vous me permettrez de vous interpellier face à certains problèmes qui me préoccupent. Cela concerne d'abord les jugements qui sont faits et les arrêts des cours d'Assises. Monsieur le Ministre, pour une personne accusée de crime, l'Etat lui permet (perte d'informations) sinon l'Etat lui donne le droit d'avoir un avocat. S'il n'a pas les moyens de prendre un avocat, l'Etat lui permet d'en avoir un et paie ce dernier. Ce n'est pas le cas pour la partie civile, quand on sait que les (perte d'informations) sont vérifiés par rapport à la partie civile. Quand

on sait qu'en général, il s'agit de crimes qui sont du ressort de la Cour d'Assises, c'est la partie civile (perte d'informations). Je pense que quelque soit (perte d'informations) à la partie civile, on ne pourra jamais lui redonner cette vie, par conséquent, le minimum qui doit être fait par rapport à la partie civile est de lui permettre aussi de prendre un avocat car, le cas peut se poser aussi bien pour la défense que pour la partie civile. C'est difficile pour la défense de prendre un avocat et d'être (perte d'informations) l'assistance par rapport à la partie civile, et cela en lui permettant d'avoir un avocat, au cas où ces personnes n'auraient pas les moyens de le prendre en charge. Je pense que c'est à peu près la même chose quant à l'obligation de chaque juridiction d'informer les condamnés de leurs droits de recours à la cour d'appel si nécessaire, parce que pour la Cour d'Assises, l'obligation est donnée à la juridiction d'informer les condamnés sur leur droit de recours à la cour de cassation, ce qui n'est pas une obligation au niveau de la juridiction de première instance. Je me demande si cette situation est due à la lourdeur des peines au niveau de la Cour d'Assises qui explique les diverses manières d'informer les condamnés de leurs droits d'appel, pourquoi pas cette obligation, au niveau des autres juridictions ? Je pense que cela devrait être revu et corrigé.

Monsieur le Ministre, une de mes préoccupations concerne la nécessité de créer des cours d'appel, surtout au niveau de Ziguinchor, de Saint-Louis, de Tamba, de Kolda. Je sais que l'idée de (perte d'informations ...) de projets concernant Ziguinchor et St-Louis, mais je pense que vu l'enclavement de ces régions, vu les coûts, les problèmes liés aux déplacements, je pense qu'il est juste de créer des cours d'appel dans les régions, pour permettre aux populations, aux justiciables d'y faire recours. Monsieur le Ministre, le projet relatif à la (perte d'informations), m'a permis de comprendre qu'effectivement ce n'est plus (perte d'informations ...) le rôle des interprètes. Vous savez que l'essentiel du travail des interprètes, est de procurer (perte d'informations) d'une langue à partir d'une autre, et une personne peut-être condamnée, si les idées de l'interprète ne traduisent pas ce que la personne a voulu dire. Par conséquent, je pense que ces derniers (perte d'informations) au niveau de la justice, on pourrait avoir des interprètes de qualités.

Mon autre préoccupation a déjà été prise en charge par un collègue. Mais je me permets d'insister vu l'ampleur du fléau. Monsieur le Ministre cela concerne le viol : il prend des ampleurs de plus en plus inquiétantes dans ce pays . Et je me demande si ce n'est parce que les cas de délits ne sont pas suffisamment punis par la loi, j'allais même dire que c'est le cas ! Parce que : si les viols sont suffisamment punis par la loi, je pense que les gens vont réfléchir à deux fois avant de s'adonner à de telles pratiques. Et quand on voit les conséquences des viols sur la vie d'une personne : ils doivent être punis au niveau de la Cour d'Assises parce c'est un crime, cela a détruit la vie d'une personne. La personne

violée ne pourra jamais oublier ce choc qui va la poursuivre toute sa vie, par conséquent ces crimes doivent être punis par les Cours d'Assises.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous parler un peu du travail d'intérêt général dans les prisons. Je ne sais pas si cela est bien organisé au Sénégal, mais je pense qu'il faudra réfléchir par rapport à cela parce que cela permettrait aux prisonniers de s'organiser, de s'adonner à des activités légales. Et je pense que si c'est bien organisé au Sénégal, cela permettra à ces prisonniers, qui certainement n'ont pas de travail ou ont commis des crimes, de s'organiser après leur incarcération. (perte d'information)

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Thimotée Boissy.

MONSIEUR THIMOTEE BOISSY

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je vais commencer par vous féliciter grandement, vous féliciter surtout pour votre courage politique, parce que vous en avez, ce qui vous permet de défendre le Président, les institutions quand cela est nécessaire. Vraiment c'est une bonne dose de courage que vous avez là.

Je veux vous rappeler ma préoccupation par rapport à notre éternel tribunal régional qui n'est pas dans les meilleures conditions, je vous le rappelle tout le temps. Le tribunal est un vieux bâtiment colonial qui bien que solide quoi qu'on en dise, est exigü et se détériore. Je vous ai dit une fois que le fichier d'état civil de l'époque coloniale et post-indépendance des 10 premières années, n'est plus en état d'être traité et les garçons qui y travaillent sont assez braves et méritent beaucoup de sanctions positives.

Maintenant je vais vous interpellier sur la discipline et les sanctions négatives qui doivent justement en découler, parce que certains commencent à nous faire descendre aux enfers de l'indiscipline et nous ne le souhaitons pas. Je pense que votre ministère, votre département doit pendre des mesures très énergiques par rapport à cela parce que quand on parcourt certaines rues de Dakar, ce qui s'y voit n'est rien d'autre que de l'indiscipline caractérisée et franchement ce n'est pas bon.

Je voudrais revenir sur un thème, aujourd'hui politique : c'est le thème du joola qui me fait souffrir, je n'aime pas en parler parce que moi, j'y ai perdu ma

propre petite sœur, j'éprouve de la peine à en parler. Mais néanmoins, c'est un thème qui sert de fonds de commerce, on ne le dira jamais assez mais c'est la réalité et c'est vilain, c'est très abject, j'insiste sur le mot c'est abjecte, de voir des gens qui se prévalent d'un républicanisme, qui pourtant reviennent tout le temps sur cette question comme s'ils n'avaient rien d'autre à dire. Et chaque fois les théoriciens de ce fonds de commerce, s'acharnent, c'est parce qu'en réalité ils n'ont plus rien. Si on allait collecter des suffrages aujourd'hui, à la base à Ziguinchor, ils n'auraient plus rien, c'est pour ça qu'ils s'acharnent là-dessus pour que les gens pensent justement qu'ils ont des défenseurs ici, alors qu'ils ne défendent en faite que leur propre intérêt. C'est ça la réalité, pas autre chose.

D'ailleurs, j'aimerais interpellier le Président sur cela : il y a des gens qui avaient disparu de cette assemblée lors des Commissions techniques et des Commissions de finances, mais aujourd'hui, parce qu'il y a la télévision, les radios, les journalistes, les journaux, ils viennent, ils organisent un tintamarre médiatique pour justement paraître comme des défenseurs de ceci ou cela. Moi je pense qu'il faut que le Président prenne des mesures là dessus, des mesures assez énergiques, parce qu'on ne peut pas se prévaloir du poste de Député, disparaître et réapparaître comme par enchantement pour revenir uniquement sur des thèmes galvaudés alors que la bataille aujourd'hui est ailleurs. La bataille c'est quoi à mon avis ? c'est celle de la paix sociale, celle du consensus national, c'est celle de l'éducation, c'est celle de la production, c'est celle de la santé, la bataille contre le VIH, voilà les batailles qui, à mon avis, méritent d'être gagnées aujourd'hui et pas autre chose. Par conséquent, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je pense que les institutions que nous défendons doivent prendre des mesures énergiques la-dessus.

Merci.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je vous remercie, la parole est à notre collègue Modou DIOP.

MONSIEUR MODOU DIOP

(intervention en ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.
La parole est à notre collègue Assane FALL.

Monsieur Assane FALL

Je vous remercie, Monsieur le Président.
Monsieur le Ministre,

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.
La parole est à notre collègue Mamadou DIAKHATE ,

MONSIEUR MAMADOU DIAKHATE
(intervention en ouoloff)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.
La parole est à notre collègue Lamine SECK .

MONSIEUR LAMINE SECK

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Je vais axer mon propos sur cinq points, à raison d'une minute par point. Mais auparavant je voudrais adresser mes félicitations et mes remerciements à Monsieur Serigne DIOP, Ministre de la Justice. Je sais pourquoi je le dis et il le sait, parce que c'est lui qui m'avait dit l'année dernière : « si vous avez besoin de moi, venez ». Il m'a donné les deux numéros de sa maison. Il est rare de voir un Ministre pareil. Donc, je vous remercie très sincèrement. Le premier point concerne les casiers judiciaires : comme vous le savez, pour obtenir un casier judiciaire, il faut aller à la région d'origine. Absolument, il y a des gens qui sont nés à Ziguinchor et qui sont actuellement à Dakar et vice versa. Monsieur le Ministre, si on pouvait prendre des mesures qui permettraient à un individu d'avoir un casier judiciaire dans sa région de résidence, ce serait mieux.

L'autre point concerne les certificats médicaux dits de complaisance, il est vrai, un collègue l'a dit, les gens cherchent ces certificats médicaux pour déposer une plainte au tribunal. Là Monsieur le Ministre, je pense qu'il est possible de

trouver un moyen de barrer la route à ces gens, parce que pour faire le service militaire, il y a des médecins militaires qui sont chargés de consulter, d'examiner les aspirants. Je pense que si quelqu'un veut porter une plainte avec un certificat médical qu'il doit joindre au dossier, on peut trouver des médecins spécialisés pour faire ces certificats médicaux. Je pense qu'avec une réflexion pareille, on peut trouver des solutions. L'autre point concerne les enquêtes : Monsieur le Ministre, si on fait un constat lorsqu'il y a un problème, il faut faire une enquête, au lieu de privilégier une seule piste. Donc, je vous demande lorsqu'il y a un problème et même si la presse dit que c'est tel individu, de regarder d'autres pistes. C'est le cas de l'affaire Maître Babacar SEYE. On avait privilégié la piste du PDS. C'est l'affaire du militant qu'on avait tué à Bambey. On avait privilégié une tendance. C'est l'affaire des policiers, on avait privilégié une piste, il ne faut pas se baser sur telle piste dite par un individu ou bien par la presse, il faut dorénavant revoir cela, et essayer de chercher dans plusieurs directions. L'autre point, c'est : une doléance locale ; la Maison d'arrêt et de correction de Bambey et le tribunal départemental de Bambey. Votre collègue de la famille a fait un bon geste au mois d'octobre, en apportant du mil, des savons, des matelas à la Maison d'Arrêt et de Correction de Bambey et le maire de la commune de Bambey avait offert aussi à la Maison d'Arrêt et de Correction de Bambey une télévision. Ensuite pour ce qui concerne les cartes d'identité qui ne sont plus en période de validité : en 1992, il y avait la généralisation. Mais, actuellement, beaucoup de personnes ont leur carte nationale d'identité périmée, je demande si cette année, on ne peut pas faire une généralisation pour permettre à ces individus d'obtenir leur carte d'identité d'une façon plus facile.

Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue ASTOU KANE SALL.

MADAME ASTOU KANE SALL

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je vous adresse mes félicitations pour les résultats obtenus dans le secteur de la justice dans notre pays. Je vais m'exprimer en ouolof.

(Intervention en ouolof.)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre Collègue FATOU YOUSSEUPHA AÏDARA.

MADAME FATOU YOUSSEUF AIDARA

(intervention en ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Fatou KAÏRE.

MADAME FATOU KAÏRE

(intervention en ouolof)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je vous remercie, la parole est à notre collègue Aminata SARRE.

MADAME AMINATA SARRÉ

(intervention en ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, ma Chère Collègue.

La parole est à notre collègue Ibrahima EZAN.

Monsieur Ibrahima EZAN

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

Mon intervention portera uniquement sur le comportement social de nos concitoyens. Je vais d'abord aborder le rôle de la Justice, ensuite la violence dans la société, parler des maisons closes et terminer mon propos, s'il vous plaît, en Wolof.

Monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure, la Justice a une fonction, certes répressive, mais elle a également un rôle d'éducation, de prophylaxie sociale ; elle doit éduquer et je rêve d'un homo senegalensis, c'est-

à-dire un Sénégalais de type nouveau. Ma conviction profonde est que : les Sénégalais veulent changer, si on les aide, car certains citoyens pensent que la loi devrait être plus contraignante, pour qu'il y ait plus de discipline. Ce qui s'est passé ce samedi avec le cortège du Premier Ministre est déplorable et ce n'est pas la première fois. Est-ce que l'on peut parler, dans ce cas, d'homicide involontaire ? On ne peut pas ! Il faudrait régler ces problèmes. C'est important.

Je parlerai également de la violence. Le Robert définit la violence « comme une force agissant sur la volonté de quelqu'un par la force et l'intimidation ». Donc un homme violent est un homme qui agit, qui s'exprime sans aucune retenue. Je vais parler de la violence verbale qui existe ici même à l'Assemblée nationale. Il est temps de mettre fin à ces dérives. C'est devenu un problème de société. Le Président de la République avait dit « deugg ak yeurmandé ». Je refuse le poncepilatisme. Il faut prendre le problème à bras le corps et le résoudre ici et maintenant car sinon il sera trop tard.

Enfin, vous savez, Monsieur le Ministre, que les maisons closes existent au Sénégal. Les unes sont connues, les autres clandestines. Promenez-vous du côté du Golf en longeant la mer, vous verrez et : c'est dans ces maisons que l'on découvre les pédophiles, que l'on découvre le dévergondage organisé. Que prévoyez-vous pour les combattre ?

Je sais que les textes existent, mais les textes que l'on n'applique pas n'ont pas d'importance. Enfin, je voudrais terminer en vous remerciant (ouoloff).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Abdoulaye BA.

MONSIEUR ABDOULAYE BA

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,

Je voudrais aborder avec vous quelques points, notamment la loi sur l'enrichissement illicite et je pense que le Gouvernement n'a aucune volonté pour réactiver cette loi. Déjà, le 7 novembre 2000, au cours d'un conseil des Ministres, Monsieur le Président de la République avait donné des instructions fermes à Madame Mame Madior BOYE, alors Ministre de la Justice pour réactiver cette loi, d'autant plus qu'il y avait une commission de réforme, une

commission d'enquête qui travaillait sur les délits économiques, y compris le délit d'enrichissement illicite, à présent, on n'en parle plus, on a vu des sénégalais, qui comme moi n'avaient absolument rien, devenir riches et je pense, Monsieur le Ministre, qu'il faut réactiver cette loi. Pour les Commissions, je l'ai dit et je le répète, elles sont faites pour enterrer les grandes questions en grande pompe. Monsieur le Ministre, le conseil supérieur de la magistrature, lors du dernier mouvement du conseil supérieur de la magistrature même des magistrats ont réagi pour qualifier ce conseil de chambre d'enregistrement soumise à la volonté du ministre de la justice. Aujourd'hui, les magistrats sont divisés sur la question et il appartient à l'Etat de jouer son rôle d'arbitre. On a vu les magistrats à Saly, on parle d'un syndicat ou bien d'association, je ne sais plus, mais en tout cas, les magistrats sont divisés sur la question et il y a lieu de revoir le fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature. L'autre point : en votant il y a deux à trois semaines la loi sur la corruption, je vous ai interpellé sur la séparation des pouvoirs relativement à l'affaire Talla SYLLA et l'interview du Chef de l'Etat dans le journal « le Figaro ». Vous m'aviez dit que le chef de l'Etat avait le droit d'être informé. Je dis oui ! Mais est-ce qu'il avait le droit de révéler ces informations ? C'est là où se pose la question et aujourd'hui Monsieur le Ministre, vous avez eu votre part du gâteau et le Collègue Modou DIOP l'a dit (passage en Ouolof) Voilà le fond du problème, Monsieur le Ministre.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci Cher Collègue.

La parole est à notre collègue Doudou WADE.

MONSIEUR DOUDOU WADE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues.

Monsieur le Ministre, je crois que je ne serai pas long concernant les discussions que nous avons eues. J'ai dit que le travail parlementaire a commencé depuis le 15 octobre. Ceux qui ne sont ni intelligents, ni studieux et qui ont un retard aussi important, ne peuvent pas rattraper les autres. Nous serons obligés comme l'a dit tout à l'heure notre Collègue en se référant (passage en Ouolof) Nous sommes très satisfaits de ce qui est en train de se faire, les efforts faits pour les

Magistrats du point de vue pécuniaire, la formation de 67 Magistrats, la nouvelle démarche du Médiateur, l'indépendance de la Magistrature, c'est un sujet. Une magistrature n'est pas indépendante. Ce sont les Magistrats dans leur totalité ou quelques-uns d'entre eux qui peuvent être indépendants ou ne pas l'être. (Passage en Ouolof). La situation carcérale, Monsieur Alioune DIA en a parlé tout à l'heure. Donc, je n'y reviens pas. Par rapport à la presse, on ne peut pas être plus royaliste que le Roi : Je dis que la presse elle a une vocation d'information, de formation citoyenne. Elle a des responsabilités. Ce sont des entreprises privées qui veulent gagner de l'argent et aider le contribuable. Mais je dis que dans leur (perte d'information) elles ont des responsabilités qu'elles doivent assumer quand elles portent préjudice à un citoyen, surtout en ce qui concerne les aspects politiques ; il faut que nous soyons conséquents sur ça. Nous l'avons évoqué ici. On a attaqué des Députés, des Ministres, des Premiers Ministres dans leur honneur. Un directeur de presse a porté plainte contre un journaliste de sa rédaction et réclame 100 millions. Par conséquent, le problème est là. Il faut en débattre. (Passage en Ouolof) parce qu'il n'y a pas un autre fonds de commerce que le Diola et l'arachide. Je vous ai dit qu'on va abandonner l'arachide et on (perte d'information) sur le Diola. (Passage en Ouolof)

Ce sont les avocats véreux. (Ouolof.)

Les (perte d'informations) d'autres affaires, Le Joola est une bonne chose pour eux. (Ouolof.....)

On a examiné ici des papiers essentiellement sur Le Joola pour que.....(Ouolof.)

Mais je dis : il faut que nous soyons conséquents. Il y a deux choses : l'Etat a proposé des indemnités, c'est son droit. (Ouolof....)

C'est pour vous dire que cette affaire là, vraiment.. (Ouolof.)

Je suis sûr que jusqu'à la Jeunesse et aux sports , on nous parlera, écoute...(Ouolof.)

Cela ne peut pas prospérer. Je voudrais qu'on soit conséquent sur l'affaire du Joola et qu'on fasse autre chose.

Il y a des problèmes à la justice. On les a évoqués ici en tant que parlementaires. On en a parlé lors des sessions budgétaires, aujourd'hui, ces questions ne sont pas revenues. Pourquoi, Monsieur le Ministre ? Parce que vous avez engagé une politique constructive pour régler les problèmes de la justice. Personne dans cette salle ne peut contester que nous avons fait des avancées. (Ouolof...)

D'autant plus que pour certains, ils n'ont même plus la liberté parlementaire de s'exprimer seul. Tant que le leader est là pour faire quelque chose, pour passer un papier aujourd'hui...(Ouolof.) Ce n'est pas notre rôle, aujourd'hui personne

ne peut contester que notre majorité a pris en charge totalement les préoccupations des sénégalais en ce qui concerne l'emploi, la formation, la justice, le sport, l'entrepreneuriat des femmes, tous ces problèmes, nous les avons abordés. C'est ça notre rôle.

Et les parlementaires ont apporté des solutions, ont adressé des critiques objectives au Gouvernement pour qu'il les prenne en compte et les redresse. Par conséquent, aujourd'hui, nous sommes 120 dont 3 gênent même leurs propres partenaires. Nous y reviendrons tout à l'heure. Ils gênent même leur propre camp parce qu'effectivement, c'est dommage. Ils n'ont pas cette intelligence de cimenter l'esprit national.

Monsieur le Ministre,
Très Chers Collègues,
Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.
La parole est à notre collègue DAOUR NIANG NDIAYE.

MONSIEUR DAOUR NIANG NDIAYE

Intervention en ouolof.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.
La parole est à notre Collègue Aminata FAYE DIENE.

AMINATA FAYE DIENE

(intervention en ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Ministre vous avez la parole pour répondre aux députés.

MONSIEUR LE MINISTRE

Merci beaucoup, Monsieur le Président.
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Honorables représentants de la nation,

Je voudrais, Monsieur le Président, remercier tous les honorables députés qui ont bien voulu prendre la parole et même ceux qui n'ont pas pris la parole, pour leur présence au côté du Gouvernement dans la mission que nous avons solidairement de répondre aux sollicitations quotidiennes des sénégalais et je peux dire, qu'au niveau du ministère de la justice si nous avons pu obtenir quelques résultats, c'est parce que nous avons, à nos cotés et tous les jours, des parlementaires qui se soucient des préoccupations de leurs électeurs et des populations. Je dois dire qu'on ne nous laisse pas en paix, parce qu'ils veulent que les problèmes des sénégalais trouvent des solutions par le gouvernement car il appartient à l'exécutif d'apporter les solutions aux problèmes que les citoyens posent mais, il appartient aux parlementaires d'être une force de pression permanente sur le gouvernement, mais de manière positive dans le seul but de nous permettre de franchir des étapes toujours plus importantes dans la solution des vrais problèmes des sénégalais, je peux témoigner de l'engagement de bien des parlementaires de cette institution.

Avec votre autorisation Monsieur le Président, je vais répondre à Mesdames et Messieurs les Députés qui ont bien voulu nous soumettre quelques préoccupations en essayant d'être certes le plus complet mais aussi le plus bref possible compte tenu de l'heure.

Monsieur le Député Alioune DIA, vraiment (intervention en ouolof)

... nous arrêtons d'en faire une affaire de politique politicienne, d'autant plus que quand un avocat (perte d'informations) mais la loi lui donne les moyens de déclencher lui-même une procédure. Il peut déclencher lui-même une procédure, pourquoi faut-il que ce soit le parquet qui a déjà dit ce qu'il devait dire sur cette affaire ? Et j'ajoute une chose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, il y a des pays où les gens ont un comportement responsable en toute circonstance : récemment en France, la chaleur a tué 14.800 personnes, qui ne sont certainement pas tous des français.

Alors j'aimerais qu'on dise qu'il faut engager la responsabilité des autorités françaises, des directeurs d'hôpitaux, des directeurs de l'assistance sociale et les condamner pour non-assistance à personne en danger, parce qu'ils ont laissé des vieillards mourir dans leurs maisons sans assistance, non ce n'est pas le genre de chose qu'on juge sur le plan politique, ce n'est pas décent. C'est pourquoi je n'en parlerais plus, le gouvernement est entrain de faire ce qu'il a à faire, le Chef de l'Etat lui même a décidé, et vous l'avez vu, il a pris en charge ce dossier et je peux vous le dire, pas plus tard que jeudi dernier, il a pris la décision de faire faire les actes pour que les procédures soient possibles pour les populations concernées. Le Gouvernement ne parle plus de cette affaire, il fait ce qu'il a à

faire. Monsieur le Député, vous êtes avocat de profession, si vous en avez envie, engagez des procédures comme le veut la loi, c'est simple. C'est trop facile de répondre au procureur, le procureur dit et fait ce qu'il a à faire. Revenant sur la question que vous savez, me concernant, je n'ai pas de leçon à recevoir de beaucoup de personnes. Et c'est vrai que j'ai été envoyé en mission quelque part, je ne vois pas en quoi cela vous regarde, pourquoi je vais vous rendre compte ? Au nom de quoi ? Monsieur le Député ? A supposer que ce soit vrai, je vous en rends compte au nom de quoi ? Je n'ai pas à vous rendre compte. J'ai déjà répondu concernant le viol et la pédophilie, donc, je n'y reviens pas.

Monsieur le Député Abdoulaye DRAME, (intervention en Ouolof)

(Réponse en Ouolof)

Monsieur le Député Abdoulaye BABOU.

Vous savez Monsieur le Député, je vais vous répéter ce que je dis depuis 1973 que je suis entré à la faculté de droit et que le droit est devenu ma principale activité jusqu'à aujourd'hui. Demain matin, je vais terminer mes cours au doctorat parce que mes étudiants ont leur examen le 15 décembre prochain et je leur dis tous les jours la même chose : la Magistrature, les Magistrats doivent être indépendants. Je ne peux pas leur dire ça tous les jours et le lendemain les regarder les yeux dans les yeux et violer l'indépendance de la Magistrature. Ça n'a pas de sens Monsieur le Député, parce que même si je le fais, ils ne répondrait pas parce qu'ils sauraient que je ne suis pas conséquent. Je ne peux pas leur enseigner cela parce que Dieu merci, depuis 1982, la plupart de ceux qui ont fait Magistrature ou Avocat ont été mes étudiants. La plupart aujourd'hui de ceux qui exercent dans la Magistrature et certains d'entre eux au niveau le plus élevé de la Magistrature ont été mes étudiants. Je les respecte parce que j'estime qu'ils me respectent par rapport à ce que j'ai été, avec eux et pour eux. Je ne peux pas aujourd'hui leur donner un autre visage qui empêcherait au moins ce que je peux attendre d'eux : le respect, même si malheureusement, certains d'entre eux font autre chose. Ce n'est pas grave. Moi, je ne le ferais pas vis-à-vis de mes maîtres. Mais la plupart d'entre eux me manifestent tous les jours du respect. Je ne vais pas remettre en cause ce respect en violant ce que je leur ai moi-même appris. Et je peux ajouter une chose, ça aussi je peux le dire ; il n'y a pas de Magistrature au monde plus indépendante que la Magistrature du Sénégal : Ça n'existe pas et c'est un professionnel qui vous le dit, qui a étudié tout. Personne ici ne peut me démontrer qu'il y a au monde une Magistrature plus indépendante que la Magistrature du Sénégal. Il y a des Magistrats qui ne sont pas indépendants, il y en a partout comme il y a de mauvais enseignants, de mauvais chauffeurs, il y en a dans tous les corps de métiers du monde. Mais une Magistrature plus indépendante que celle du Sénégal n'existe pas. Et aucun

système au monde n'est allé plus loin que ce que nous avons fait pour le parquet, parce que nous avons deux grands systèmes dans le monde : le système dans lequel le Ministère de la Justice choisit même le parquet général ; le Ministère de la Justice choisit même le Procureur général. C'est en général ce qui se passe dans les pays anglo-saxons. En France, le Ministère public dépend, dans une situation hiérarchique totale, du Ministre de la Justice à tel point d'ailleurs que les Magistrats ne sont pas nommés en France en conseil supérieur de la Magistrature, ils sont nommés en conseil des Ministres comme tous les hauts fonctionnaires de l'Etat. Nous, tous nos Magistrats, qu'ils soient du parquet ou du siège sont nommés en conseil supérieur de la magistrature. C'est-à-dire dans une institution où il n'y a que deux qui ne sont pas magistrats, le Président de la République, Président du Conseil supérieur de la Magistrature et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, vice-président du Conseil supérieur de la Magistrature, tous les autres sont des magistrats.

C'est pourquoi, Monsieur le député BA a dit tout à l'heure quelque chose. Si un citoyen le dit dehors, je demande au Parquet, le jour même, d'engager des poursuites contre lui.

Il a dit, même si c'est un député que je respecte beaucoup aussi, il a dit s'agissant du Conseil supérieur de la Magistrature, que « c'est une chambre d'enregistrement soumise à la volonté du Ministre de la Justice. » Je n'accepte pas que l'on injurie les hauts magistrats de ce pays, parce que qui sont les membres du Conseil supérieur ? Le Premier Président de la Cour de Cassation. Je regrette, il n'est pas là mais je lui réponds. Je regrette. (...). Je n'attends pas. (...). Vous lui direz ce que j'ai dit. (...)

MONSIEUR LE PRESIDENT

S'il vous plaît, laissez le Ministre répondre aux questions qui lui ont été posées.

MONSIEUR LE MINISTRE

Messieurs les Députés, je vous ai écouté tranquillement. Et tout à l'heure je les ai réécoutés. J'ai dit : qui sont les membres du Conseil supérieur de la Magistrature ? Le Premier Président près la Cour de Cassation, le Président du Conseil d'Etat, les Présidents des Cours d'Appel de Dakar et de Kaolack, les Procureurs généraux de Cours d'appel de Dakar et de Kaolack et trois Magistrats élus par leurs pairs. Ces magistrats qui sont en fin de carrière, qui ont atteint un niveau où ils ne peuvent plus recevoir d'avancement, ils n'attendent plus rien de personne. On les insulte, en disant qu'ils sont à la solde d'un petit Ministre de la Justice qui peut quitter son poste tous les jours, lui ; alors qu'eux sont là-bas où y sont jusqu'à leur retraite au moins. Non.

Dans ce pays là, il faut que nous apprenions à nous respecter. J'ai dit un jour à des étudiants qui étaient très virulents contre la magistrature, est-ce qu'il y a dans la salle un d'entre vous qui un jour devenant magistrat accepterait d'être dépendant et soumis à des ordres ?

Ils répondent tous non. Nous serons indépendants. Je dis : mais c'est incroyable. Vous qui n'avez encore rien : ni maison, ni femme, ni salaire, ni rien, ni honneur souvent même à défendre, vous pensez que vous ne serez jamais dépendants des gens qui n'attendent plus rien de personne ? Vous estimez qu'ils sont obligatoirement dépendants eux. Non, ce n'est pas respectueux. Et c'est un discours qui est facile. C'est vrai. Nous sommes dans un pays où la maturité politique n'est pas encore grande. Il y a des choses qui se passent avec notre population. Ce genre de langage, vous le tenez dans un pays sérieux, le même jour on vous manifeste un mépris. DIOUF est rentré chez vous, c'est ici. Oui tout est possible. On se permet de tout mettre sur le dos de gens. Mais il y a des gens qui ne courberont jamais l'échine, jamais.

Le Joola aussi. Monsieur le Président, franchement ce qu'ils ont dit, j'aurais aimé que nous arrêtions d'en faire une affaire de politique politicienne.

(intervention en oulof)

Monsieur le Député Thimoté BOISSY, j'ai répondu je crois pour le tribunal de Ziguinchor, le Joola, l'état des archives, oui ! Les archives à Ziguinchor posent problème comme à Dakar d'ailleurs ! Mais nous avons un programme piloté par l'inspection générale, la direction des services judiciaires qui devraient nous permettre, en partenariat toujours avec l'Union Européenne, de trouver les moyens de mieux gérer nos archives.

(oulof)

Monsieur le député Ibrahima EZAN, merci beaucoup vous avez fait une excellente contribution sur les maisons closes. Comme il s'agit de poursuivre, je verrai avec mon collègue de l'Intérieur qui est compétent, parce que nous, nous les recevons lorsqu'on nous les amène. Pour les pourchasser, les poursuivre, les chasser, c'est de la compétence du Ministère de l'Intérieur. Mais je verrai avec mon collègue de l'Intérieur.

Monsieur le Député Abdoulaye BA, j'ai déjà répondu sur la loi sur l'enrichissement illicite. J'ai répondu sur le Conseil Supérieur de la Magistrature en réitérant ce que j'ai dit. Ce genre de langage si quelqu'un le dit et qu'il n'est

pas couvert par l'immunité parlementaire, le même jour on engagera des poursuites contre lui.

La séparation des pouvoirs.... Dans l'affaire Talla SYLLA, il n'y a aucun problème de séparation de pouvoirs. Le juge d'instruction qui a aujourd'hui le dossier est totalement indépendant et il traite ce dossier comme il traite tous les dossiers d'instruction qu'il a dans son cabinet. Et je peux vous dire que nous n'exerçons aucune interférence sur le travail du Juge d'instruction. Nous souhaitons que les autres fassent comme nous

Ils ont commencé à lui indiquer des pistes déjà et même à lui indiquer pour le futur, des peines. Qu'on le laisse faire son travail. C'est tout ce que nous demandons.

Monsieur le Président Doudou WADE, merci beaucoup pour votre contribution. En tout cas, je suis de ceux qui pensent qu'un pays de liberté ne peut aller qu'avec le sens des responsabilités. J'ai retenu une très belle phrase de Victor Hugo que je cite souvent : « il n'y a rien de plus grave qu'être libre dans la vie ». C'est très grave d'être libre car tout ce qui augmente la liberté augmente la responsabilité. On ne peut pas être libre et irresponsable. Ou alors, si c'est le cas, il faut que l'Etat fasse son travail pour que chacun assure ses responsabilités.

Monsieur le député Daour Niang NDIAYE, Merci (suite de l'intervention en Wolof).

Madame le député Aminata FAYE Diène, (wolof).

Monsieur le Président, je crois avoir répondu aux sollicitations de Mesdames et Messieurs les Députés, mais je reste à leur disposition si jamais il y avait encore d'autres questions sur lesquelles on souhaite plus d'éclaircissements.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Est-ce-qu'il y a des orateurs qui demandent à reprendre la parole ?

La parole est à notre collègue Abdoulaye BABOU.

Monsieur Abdoulaye BABOU

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'ai le regret de constater que vous n'avez pas répondu. Je suis obligé de revenir. En lieu et place, on a eu droit à un

énervement inutile, vous n'étiez pas habitué à cela, je vous connais bien. Vous nous avez étalé votre vie professionnelle ; chacun de nous ici a une vie qui lui est propre et, par la grâce de Dieu, se nourrit de son métier. De même les considérations générales ne répondent pas à mes questions.

Monsieur le Ministre, quand vous nous interpellez en nous disant, « de quel droit devrais-je vous répondre ? » Moi je vais vous rétorquer ceci. Je ne suis pas venu chez vous ; je n'ai pas tapé à votre porte, à ce moment vous auriez pu peut-être comprendre et me dire : « écoutez, c'est mon domicile, je n'ai rien à vous dire. Il s'y ajoute que lorsque la presse vous a interpellé sur l'affaire TALLA SYLLA, vous avez bien voulu lui donner des réponses. Vous avez même donné beaucoup de réponses à la presse, ce qui vous embarrasse aujourd'hui, vous donnez des réponses à la presse alors que vous n'avez rien à dire sur des questions qu'un député, représentant du peuple vous pose, j'espère que j'aurai des réponses sur les questions que je vous ai posées, elles existent et je les veux, si vous les avez du moins.

Si maintenant vous faites l'impasse, la prochaine fois j'aurais compris que cela vous gêne parce que ce sont des questions qui fâchent. Pour ce qui est de la presse, une fois de plus, il ne peut pas y avoir une certaine presse, la presse nous informe. Comment pouvons-nous dire que nous, sénégalais, notre pays est démocratique tout en voulant museler cette presse ou alors on choisit sa presse qui est bonne et une autre qui n'est pas bonne. Ce discours ne m'émeut pas et je ne peux pas l'accepter en tant que démocrate.

Monsieur le Ministre, dans l'affaire du Joola, vous devez vous-même vous poser des questions sur la capacité intellectuelle de notre assemblée. Vous savez, parmi tous les intervenants, en réalité, personne n'a presque pas compris la question relative au Joola. On n'a pas posé les questions d'indemnisation, ce n'est pas le cas, c'est le président de la république qui a dit, à qui voulait l'entendre, si le parquet général l'a classé au plan pénal, au moins on aurait pu poursuivre pour non-dénonciation de personne, non-assistance de personne en danger et c'est vous qui êtes le patron du parquet et c'est vous en tant que ministre, qui devez exécuter les directives du Président de la République. Quand le Président Abdoulaye WADE dit : « allez dans tel sens », son ministre croise les bras, mais c'est normal qu'au niveau de l'assemblée nationale, on demande au ministre, (intervention en ouoloff). Je vous parle ici en tant que député. Le Président de la République a dit, Joola, (Intervention en ouoloff).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Ousseynou MBOW

MONSIEUR OUSSEYNOU MBOW

Merci, Monsieur le Président.

(Intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre Collègue Abdoulaye DRAME

MONSIEUR ABDOULAYE DRAME

(Intervention en ouolof.)

La violence, elle est verte. Elle est du Parti Socialiste. Vous, Monsieur BABOU, vous étiez du Parti Socialiste(...)Ouolof.

Donc, Monsieur le Ministre, un Gouvernement doit communiquer. Le Président de la République communique parce qu'il n'y a pas (perte d'informations), un déficit de communication tue les actions. Le gouvernement fait beaucoup d'actions, de très bonnes actions. Donc, je crois qu'il faut continuer à communiquer. Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre Collègue IBRAHIMA EZAN

M. IBRAHIMA EZAN

(intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Cher Collègue. La parole est au collègue Coumba Marie Louise NIANG

MADAME COUMBA MARIE LOUISE NIANG

(intervention en Ouolof)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher collègue. La parole est à notre collègue Fatou Youssoupha AIDARA

MADAME FATOU YOUSSEUPHA HAÏDARA

Intervention en Woloff

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je vous remercie ;
Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE

Je vous remercie, Monsieur le Président.
Monsieur le Président de la République a dit que parmi les pistes qu'on peut explorer, il y a la non-assistance à personne en danger.

Monsieur le Procureur de la République a exploré cette piste mais n'a pas jugé opportun de poursuivre quelqu'un.

Deuxième réponse, je n'ai pas parlé de moi pour me valoriser, je n'en ai pas besoin du tout, j'ai parlé de moi pour dire, je veux qu'on me rende justice par rapport à l'indépendance de la magistrature, je ne peux pas attenter à l'indépendance de la magistrature, parce que la plupart des magistrats dont il s'agit sont mes anciens étudiants et c'est moi qui leur est appris ce que c'est que l'indépendance de la magistrature, je ne peux pas violer cela parce qu'ils me mépriseraient, c'est pourquoi, j'ai parlé de moi.

Troisième chose, vous m'avez demandé de confirmer ou non ce que la presse a écrit ce matin, je vous ai dit même à supposer que cela soit vrai, j'ai le droit de rendre visite à qui je veux. Je ne vois pas pourquoi je vous en rendrai compte ? j'ai le droit de rendre visite à qui je veux, ça ne fait pas parti de ma vie publique.

Quatrièmement, la loi sénégalaise prévoit bien comment on peut poursuivre un membre du gouvernement, je suis respectueux des lois et des institutions de ce pays ceux qui veulent poursuivre un Ministre, savent comment le faire.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je vous remercie, est-ce-qu'il y a des collègues qui souhaiteraient reprendre la parole ?

Notre collègue Abdoulaye BABOU, vous avez la parole.

MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Et je peux vous assurer(perte d'informations) le procureur a exploré des pistes. Je crois que le procureur, son travail figure quelque part dans un cadre bien déterminé. C'est tout ce qu'on veut savoir, quel est ce travail ? si vous avez toutes les données. C'est simple c'est tout ce que nous demandons. Le Ministre devait être cohérent avec lui-même. Lorsqu'il a été question de certificat médical exhibé par le Président de la République, il a donné sa thèse, qui n'est pas convaincante mais au moins qui avait l'avantage d'être logique. Il a dit que « je suis le Chef du Parquet, le Procureur me l'a donné et le Président est notre Chef à tous ». Donc voilà une piste ; il a expliqué que le Président pouvait bien donner le certificat médical. Mais en retour si son propre chef donne des instructions en tant que Président de la République, ses instructions-là doivent faire le chemin inverse, le Ministre, le Procureur. Donc, retournons avec lui, en attendant qu'il nous donne des preuves que le Ministre a accepté qu'effectivement le Procureur a fait son enquête sur le deuxième délit : « non assistance à personne en danger », mais nous serions bien intéressés de savoir quelles sont les personnes qui ont été entendues, c'est notre droit de savoir, pourquoi pas en tant que député ? l'Assemblée Nationale doit savoir. C'est un problème national ! Quelles sont les personnes qui ont été entendues dans le cadre du Joola, parce que nous savons qu'il y avait des personnes qui avaient été plus ou moins citées. Informez-nous. Nous ne demandons que cette information et je serais content. Vous avez refusé en un premier temps en y mettant les formes, et maintenant nous voyons l'intérêt d'insister, de même que vous avez effectivement répondu à une autre question. Mais moi, je n'étais pas d'accord avec mes confrères ; j'ai dit que pour poursuivre un Ministre, il y a des procédures à suivre, qu'on suive ces procédures. Je m'attendais à cette réponse qui m'aurait donné satisfaction. Mais, là où je n'ai pas satisfaction, Monsieur le Ministre, et là où vous avez fait l'impasse, c'est qu'en aucun cas dans une affaire pendante, que ce soit devant la police ou le tribunal, votre ministère ne

devait sortir un communiqué de presse pour, je ne dis pas taxer quelqu'un de plus ou moins fou, ce n'est pas dans le fond, c'est dans la forme même. Parce que dans l'affaire Talla SYLLA, si le temps me le permettait j'aurais dit un mot. Le travail n'a pas été fait comme il se devait. Et le compte rendu que vous en avez fait n'est pas le bon. En matière de flagrant délit, les officiers de polices judiciaires qui agissent peuvent arrêter quelqu'un ; pas seulement quelqu'un de coupable mais quelqu'un contre qui, on a des indices seulement. Et des indices il y en a eu pas mal. Donc, on aurait dû arrêter ces personnes suspectes, mais pas coupables, les présenter au procureur de la République qui est aussi un officier de police judiciaire et qui regarde son dossier. Quand il estime que les indices sont faibles il les relâche, quand il estime que les indices sont suffisamment concordantes, on amène l'affaire en instruction. Cela n'est pas le cas. Nous regrettons, nous faisons ce métier depuis 20 ans, cela ne s'est pas passé comme il se devait. Evidemment c'est compte tenu de la direction prise, mais une fois de plus, nous regrettons cette affaire, nous voulons que ça aille jusqu'au bout et que l'indépendance soit assurée. L'indépendance ce n'est pas seulement au niveau de l'instruction parce que même l'indépendance de l'instruction a été violée, vous-même, vous jugez de l'état mental de quelqu'un. A quel titre ? Est-ce que vous avez des experts psychiatriques ? (ouolof) C'est pourquoi un avocat vous a répondu. Vous dites que Talla SYLLA est fou ! Peut-être que ceux qui l'ont dit sont 100 fois plus fous, peut-être que moi qui en parle aujourd'hui, je suis 500 fois plus fou. Alors est-ce que nous sommes parmi des fous ? Non ! vos services ne devaient pas le faire. Le Sénégal ne nous a pas habitué à cela. C'est avec votre magistère que le Parquet se lève pour dire que « ça y est on classe ! » (ouolof) C'est un autre débat qui peut se poursuivre ailleurs. Le Parquet général n'avait aucun droit, n'ayant même pas le dossier, de dire, que ça y est je clos le dossier au plan pénal. A quel titre ? parce que le gars est mort ? Parce que si vous suivez la procédure civile, il vous faudrait au bas mot 15 ans, vous avez de bons magistrats derrière vous, pour déclarer quelqu'un mort. Un disparu et un mort, cela fait deux en Droit. Et pour dire que quelqu'un qui est disparu (wolof.....)...

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est notre Collègue Fatou Youssoupha AIDARA.

Madame Fatou Youssoupha AIDARA

Merci, Monsieur le Président.
Monsieur le Ministre,

(intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Chère Collègue.
La parole est à notre collègue Ibrahima EZAN.

Monsieur Ibrahima EZAN

Je vous remercie, Monsieur le Président.
Monsieur le Ministre, merci.
Merci, Chers Collègues.

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE

Je vous remercie, Monsieur le Président

Monsieur le Président, Me BABOU a dit tout à l'heure qu'il avait un scoop. C'est terrible, ce n'est pas bien Me, nous ne sommes pas là pour des scoop. C'est cet état d'esprit qui n'est pas bien. Par contre, vous avez dit quelque chose de fondamental et qui démontre la grandeur d'âme du chef de l'Etat. Vous avez effectivement dit que si on avait voulu suivre la procédure, d'ici 15 ans, sur les 1.863 décédés, au minimum, les 1500 n'auraient pas été indemnisés au moins parce que la procédure dont il s'agit est si longue, est si aléatoire que pendant une quinzaine d'année les intéressés n'auraient pu être indemnisés. Mieux, tous ceux qui n'ont pas été manifestés dans le bateau n'auraient pas été indemnisés. Tout ce qui est en dépassement de l'effectif que le bateau devrait prendre n'aurait pas été indemnisé. Et c'est la raison pour laquelle le Chef de l'Etat a Demandé de les engager dans une procédure judiciaire et ce qu'il a pris sur lui de faire pour chacune des familles des victimes prouve ce que la jurisprudence du Sénégal fait en matière d'indemnisation. Vous voyez bien que le Chef de l'Etat a voulu que cette affaire soit traitée humainement. Et je pense qu'on aurait dû lui rendre hommage et l'aider à continuer à apaiser les cœurs et les esprits par rapport à ce dossier et non à remuer tous les jours le couteau dans la plaie et

c'est lui même qui avait dit 15 ans. Ce n'est pas moi. L'enregistrement est fait. C'est vous qui aviez dit : les procédures c'étaient 15 ans pour vous. C'est enregistré. On l'écouterà, j'espère qu'on mettra à la radio ce passage. Ensuite, Maître, de quel droit dis-tu que les agents et officiers de police judiciaire qui enquêtent sur une affaire ont l'obligation d'arrêter des gens. En vertu de quelle loi ? Ce sont eux qui apprécient selon les éléments qu'ils ont des uns et des autres ce qu'ils font. Si c'est comme ça que vous appréciez les situations judiciaires, je me pose des questions.

Je vous remercie

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La discussion générale est close. Oui ! Vous voulez intervenir à partir de quel article du Règlement intérieur ? L'article 71. La parole est accordée pour 5 minutes au plus par priorité sur la question principale. Monsieur le Président, vous attendez que je lise l'article : «A titre de droit de réponse, mais seulement en fin de séance pour cinq minutes, la parole peut être donnée à tout Député qui la demande, un fait personnel à propos duquel il a été nommément cité. Le Président déclare ensuite l'incident clos. »

Oui ! Mais c'est en fin de séance, l'article précise "après le vote" et je pense que personne n'a été nommément cité ici. Maintenant la discussion générale est close. Nous allons passer au vote des Titres du projet de Budget.

Madame le Rapporteur, vous avez la parole.

MADAME LE RAPPORTEUR

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MINISTERE DE LA JUSTICE

SECTION 34

TITRE 2 - DEPENSES DE PERSONNEL

Crédits votés LF 2003	5.316.591.000
Services votés	5.564.330.000
Mesures nouvelles	0

TOTAL DU TITRE 2 5.564.330.000

Contre 5.316.591.000 pour la gestion en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix le titre 2
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

MADAME LE RAPPORTEUR

TITRE 3 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Crédits votés LF 2003	2.284.322.000
Services votés	2.284.322.000
Mesures nouvelles	315.387.000

TOTAL DU TITRE 3 2.599.709.000
Contre 2.284.322.000 pour la gestion en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix le titre 3
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

TITRE 4 - DEFENSE DE TRANSFERT

Crédits votés LF 2003	81.500.000
Services votés	81.500.000
Mesures nouvelles	20.000.000

TOTAL DU TITRE 4 101.500.000
Contre 81.500.000 pour la gestion en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix le titre 4
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

La parole est à notre collègue DOUDOU WADE.

MONSIEUR DOUDOU WADE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai été interpellé tout à l'heure par notre collègue OUSSEYNOU MBOW. Malheureusement, il n'est pas là. Je pense quand même que je voudrais intervenir sur ce problème et ensuite demander à ses collègues de groupe qui sont là de transmettre. Je souhaiterais que le Président BAMBA SALL (perte d'informations) ma position sur sa déclaration de tout à l'heure.

Le collègue OUSEYNOU MBOW m'a demandé de faire en sorte qu'on apaise le climat de travail au niveau du Parlement. Il l'a dit tout à l'heure en évoquant des règles de cousinage entre les groupes parlementaires. Je suis totalement d'accord avec lui, et cet appel a été lancé depuis très longtemps, depuis l'année dernière, ici, quand j'ai été élu Président de groupe parlementaire.

Mais il faut qu'il constate avec nous, que nous sommes plusieurs parlementaires et nous sommes dans cette voie. Nous avons parfois des échanges difficiles, contradictoires, mais quand même pleines de sérénité. La question aujourd'hui, c'est pourquoi, nous avons une seule unité qui n'est pas en phase avec le souhait et le souci du Parlement ? Par conséquent, nous sommes d'accord avec lui, mais la balle se trouve dans son camp.

Je l'ai dit tout à l'heure. J'ai même senti une gêne dans son groupe. Parce que parfois aussi, vous avez un partenaire qui vous gêne. Il faut agir sur ce partenaire pour que le débat puisse être serein et qu'on puisse aller au fond. Parce que nous avons remarqué avec les collègues qui sont là pour le moment, le Collègue BAMBA SALL et Madame OUMOU KANLSOUM CISSE, qui est à proximité parfois sur des chaises voisines, à 1m sur 1m, dans des surfaces assez restreintes, nous avons fait des heures et des heures ensemble à discuter très profondément sur les problèmes. Nous avons discuté franchement sur des positions totalement différentes, mais dans la sérénité. Nous sommes sortis ensemble, nous avons mangé ensemble et nous sommes partis ensemble. Je vois le Collègue BAMBA SALL acquiescer de la tête. Je le comprends parce que c'est un homme de vérité. Il ne pouvait en être autrement, compte tenu de ce qu'il représente, de ce qu'il est. Notre Collègue Abdoulaye BA est là, nous l'avons soutenu dans sa revendication justifiée pour la ville de Nioro, pour le centre de santé, pour la maison de la justice, vous l'avez vu, vous avez travaillé avec lui pendant des heures. Et sur certaines positions, nous avons pris celle-ci, ce n'est pas parce qu'il était d'un autre groupe, mais parce que sa raison de passer s'est justifiée, et nous n'avons pas pris partie sur la position du Gouvernement, mais par contre,

ceux qui se sont absentés pendant un certain temps (deux mois et demi) pour venir perturber nos séances, nous sommes obligés de faire face et nous le ferons. Nos Collègues Mamadou DIOP, Khalifa Ababacar SALL,Madia DIOP, nous avons ensemble défendu les travailleurs devant le Ministre du Travail parce que c'était dans l'intérêt de la classe ouvrière, mais vous étiez là, ceux qui étaient absents, et qui veulent aujourd'hui nous perturber, c'est à ceux-là que Monsieur le (perte d'information) doit s'adresser, le problème n'est pas en nous, il est en vous.

Je vous remercie.

- 4

Suspension de la séance

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mes Chers Collègues, je propose à l'Assemblée de suspendre nos travaux et de les reprendre cet après-midi pour examiner le projet de budget des Ministères suivants :

14 H 30 : MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

20 H 00 : MINISTERE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.